

---

## Consultation publique

### Projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal

#### COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 30 septembre 2008

Heure : 17 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

#### Étaient présents :

De la Ville de Montréal :

M. Gilles Rioux, adjoint à la directrice générale adjointe et responsable du Bureau du Mont-Royal

M. Michel Théroux, chef de section, direction des technologies de l'information, division des technologies, service des radiocommunications

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Arlindo Vieira, président de la commission

M<sup>me</sup> Irène Cinq-Mars, commissaire

M. Luc Doray, secrétaire général de l'Office

M<sup>me</sup> Stéphanie Espach, analyste et secrétaire de commission

#### **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

Le président de la commission, monsieur Arlindo Vieira, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Le président rappelle que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et le déroulement de la consultation en précisant les rôles respectifs de chacun.

#### **2. Le cadre de la consultation publique**

Le secrétaire général, monsieur Luc Doray, rappelle le mandat de l'Office et le cadre juridique des travaux de la commission. Sur décision du comité exécutif, l'Office a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur le projet, conformément aux dispositions définies au troisième alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal. Il rappelle que les commissaires sont assujettis à un code de déontologie, disponible en intégralité dans le site Internet de l'Office.

### 3. La consultation publique

#### 3.1. L'objet de la consultation

Le 18 juin dernier, le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour procéder à la consultation sur le projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal. Le secrétaire général de l'Office rappelle que la consultation publique vise à examiner le projet de convention et ses conséquences.

#### 3.2 Les étapes précédant les séances publiques

L'annonce publique de la tenue de la consultation a été faite le 23 septembre dernier. Un communiqué de presse a été émis le jour même. Des annonces ont été publiées dans les quotidiens *24 h* et *Métro* le 26 septembre. D'autres annonces paraîtront les 3 et 4 octobre dans ces mêmes quotidiens ainsi que dans *Le Devoir*. De plus, une trentaine d'affiches ont été installées sur la montagne, près du Lac aux castors, du Chalet du mont Royal et de la maison Smith. Le 23 septembre, un dépliant virtuel a été envoyé aux quelque trois mille individus et organismes inscrits à la liste de diffusion de l'OCPM. La consultation publique a également fait l'objet d'une annonce sur la page *Facebook* de l'Office.

#### 3.3 Le déroulement de l'audience publique

##### *La séance publique d'information*

Monsieur Vieira explique que la séance d'information vise à informer le public et à enrichir la réflexion de la commission et des participants en favorisant les échanges entre les représentants de la Ville et de la Société Radio-Canada ainsi que le public. La séance d'information publique se tiendra le 8 octobre au sous-sol de l'Église Saint-Kevin à Montréal, à partir de 19 h.

Après l'ouverture de la séance par le président de la commission, il est convenu que les représentants de la Ville débiteront les présentations par un exposé d'une vingtaine de minutes tout au plus. Le président de la commission insiste sur l'importance de fournir une information claire et concise aux participants. De plus, il mentionne aux intervenants que les présentations seront filmées.

Monsieur Vieira informe les représentants de la Ville que la commission a invité trois experts à participer aux séances, dans le but d'approfondir le questionnement sur certains aspects relatifs au projet et d'aider à la réflexion. Madame Monique Beausoleil, toxicologue à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, madame Isabelle Boucher, conseillère en recherche et urbaniste au ministère des Affaires municipales et des Régions et monsieur Jean-Jacques Laurin, professeur au département de génie électrique de l'École Polytechnique de Montréal pourront successivement intervenir sur des questions en lien avec la santé, le paysage et la technicité de la tour de télécommunication. La commission a demandé à monsieur Laurin d'effectuer une courte présentation à caractère général afin notamment d'expliquer le fonctionnement d'une antenne et le principe des micro-ondes.

### *La séance publique d'audition des mémoires et des opinions*

La seconde partie de l'audience est dédiée à l'audition des opinions et des mémoires des citoyens et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet. La séance se tiendra le mercredi 29 octobre au sous-sol de l'Église Saint-Kevin à Montréal et débutera à 19 h. Les personnes intéressées sont invitées à manifester leur intention de participer et à acheminer leur mémoire le cas échéant, avant le 23 octobre prochain.

Si le nombre d'intervenants le justifie, des séances supplémentaires d'information et d'audition des opinions et des mémoires pourront être tenues.

#### 3.4 Rôle et responsabilités des intervenants

Le président de la commission rappelle qu'au cours de l'audience, il n'y a pas d'échanges directs entre les citoyens et les porte-paroles. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions et peuvent poser deux questions à la fois. Ils peuvent néanmoins se réinscrire au registre et poser d'autres questions par la suite. Les questions sont adressées à la commission qui les relaie aux porte-paroles. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Elle doit également veiller au respect du temps alloué aux présentations et à l'importance que soit fournie une information compréhensible de tous.

#### 3.5 Étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procède à l'analyse de l'information et des opinions recueillies, puis elle rédige son rapport.

### **4. Le support logistique**

L'Office se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie. Un ordinateur ainsi qu'un écran seront mis à la disposition des porte-paroles.

### **5. La documentation**

La documentation de référence a été rendue accessible aux citoyens au bureau de l'Office et dans son site Internet au moment de l'annonce publique, soit le 23 septembre 2008. Par après, tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane de la Ville, de la Société Radio-Canada, d'un organisme ou d'un citoyen. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

Monsieur Rioux indique à la commission que l'entente datant de 1944 entre la Ville et la Société Radio-Canada est absente du dossier de documentation. Une note est prise à cet effet afin de rectifier la situation.

## **6. Varia**

Quelques éléments d'information ont fait l'objet d'échanges et de discussions. Monsieur Rioux a notamment tenu à porter à l'attention de la commission que la convention intérimaire signée entre la Ville et la Société Radio-Canada prendrait fin le 31 décembre 2008. Il a demandé à la commission de considérer cette contrainte dans l'échéancier de ses travaux d'analyse.